



Jabir Ibn 'Abd Allah – Allah a agréé les deux hommes – a dit:

- 1 Le Messager d'Allah ﷺ nous apprenait à recourir à la [prière de la] consultation en toute chose avec autant d'insistance que lorsqu'il nous apprenait unseourate du Coran.
- 2 Il disait: "Lorsque l'un de vous **projette** de faire une chose, qu'il accomplisse deux unités de prière, en dehors des prières prescrites,
- 3 puis qu'il dise: "Ô Allah, je Te demande de m'orienter par Ta Science vers le bon choix, **je Te demande de m'assister par Ton Pouvoir et je Te demande de me donner de Ton immense Grâce, car en vérité, Tu as le pouvoir et je ne l'ai pas, et Tu sais alors que je ne sais pas. Tu es certes Le Grand Connaisseur des choses relevant de l'Inconnaissable.**
- 4 Ô Allah, si Tu sais que cette affaire est bonne pour moi dans ma religion, dans ma vie présente **et dans ma vie du futur**, – ou bien: aussi bien dans l'immédiat que dans le futur– alors **destine-la** pour moi, facilite-moi sa réalisation et bénis-la pour moi.
- 5 Mais si Tu sais que cette affaire-ci est mauvaise pour moi dans ma religion, dans ma vie présente et dans ma vie du futur, – ou bien: aussi bien dans l'immédiat que dans le futur– alors **éloigne-la** de moi et éloigne-moi d'elle,
- 6 et détermine le bien pour moi où qu'il se trouve, puis fais que j'en sois satisfait".
- 7 Puis le Prophète ﷺ dit: "Il doit réciter cela en nommant l'affaire en question par son nom"⁽¹⁾.

1 Al-Boukhari (1162).

Les Versets

﴿Tu sais ce qu' il y a en moi, et je ne sais pas ce qu' il y a en Toi. Tu es, en vérité, le grand connaisseur de tout ce qui est inconnu﴾ [Sourate Al-Ma'ida: 116].

﴿N'est-ce pas Lui qui répond à l' angoissé quand il L' invoque, et qui enlève le mal, et qui vous fait succéder sur la terre, génération après génération? Y a-t-il donc une divinité avec Allah? C'est rare que vous vous rappelez!﴾ [Sourate An-Nam: 62].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou 'Abd Allah Jabir Ibn 'Abd Allah Ibn 'Amr Ibn Haram Al-Ansari As-Salami. Enfant, il participa au deuxième serment d'allégeance d'Al-'Aqaba en compagnie de son père. Il participa également aux batailles de Badr et d'Ouhoud ainsi qu'à la bataille de Siffine dans le camp de 'Ali Ibn Abi Talib. Il était le mufti de Médine à son époque et il est mort en l'an 78 de l'Hégire⁽¹⁾.

Résumé

Le Prophète ﷺ se préoccupait d'enseigner aux membres de sa communauté l'invocation de la consultation et ce qu'ils doivent faire lorsqu'ils sont indécis au sujet d'une affaire.

1 Voir sa fiche biographique dans Al-Isti'ab Fi Ma'rifatt Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (1/219), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (1/307) et Siyar A'lam An-Noubala d'Adh-Dhahabi (3/190).



Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ veillait à apprendre aux membres de sa communauté comment procéder à la consultation lorsqu'ils sont indécis sur une affaire de ce bas monde et qu'ils ne savent pas quelle décision prendre. Le Prophète ﷺ veillait à ce qu'ils mémorisent l'invocation de la consultation avec autant d'insistance qu'il leur apprenait une sourate du Coran, car le musulman a grandement besoin de consulter son Seigneur tout comme il a grandement besoin du Coran pour sa prière, son évocation d'Allah et ses interactions avec les autres.

2 Lorsque le serviteur veut consulter son Seigneur, il doit accomplir deux unités de prière surérogatoires pour se rapprocher d'Allah, préparer le terrain à son invocation et rendre celle-ci plus susceptible d'être exaucée.

Il est fait exception de la femme en période de menstrues et de lochies qui doit se limiter à l'invocation seule.

3 Il doit ensuite réciter l'invocation de la consultation dans laquelle il demande à son Seigneur de choisir pour lui, car Il est l'Omniscient et le Parfaitement Connaisseur. Puis **il Lui demande de lui donner le pouvoir de faire ce qui est le plus dans son intérêt**, car Il est l'Omnipotent à qui rien n'est impossible, et il espère que le Généreux lui fasse la faveur de lui accorder de Sa grâce étendue en disant que le Seigneur est Omnipotent et Omniscient, que rien ne Lui échappe et que rien n'est hors de Son Royaume.

4 Puis le serviteur s'adresse intimement à son Seigneur en disant: Ô Allah, si Tu sais que cette affaire – en nommant l'affaire en question, par exemple: mon mariage avec Unetelle, mon travail dans telle entreprise, ou quelque chose d'autre – est bonne pour moi dans ma religion, dans ma vie de ce bas monde, dans mon futur et dans mon au-delà, alors **décide-la** pour moi, facilite-moi sa réalisation et bénis-la pour moi.

5 Et il poursuit en disant: si Tu sais que cette affaire est un mal pour moi dans ma religion, dans ma vie de ce bas monde, dans mon futur et dans mon au-delà, alors éloigne-la de moi en ne me la destinant pas, et éloigne-la de mon cœur en faisant que celui-ci ne s'y attache pas et n'y aspire pas.

6 Puis décrète pour moi le bien où qu'il soit dans toutes mes affaires et fais que je sois satisfait de ce que Tu décrètes. En effet, il arrive que l'individu ne soit pas satisfait par le bien que décrète Allah et qu'il vive dans le chagrin et la mélancolie.

7 Celui qui effectue la consultation doit nommer son affaire dans l'invocation et dire: Ô Allah, si Tu sais que mon mariage, mon travail, mon achat, ma vente, etc.



- 1 (1) Le prédicateur et l'éducateur doivent se préoccuper d'enseigner aux musulmans ce dont ils ont besoin dans leur vie quotidienne, comme les jugements relatifs à la pureté, à la prière, au jeûne et autres ainsi que les invocations et les évocations, à l'image de l'évocation du matin et du soir, les règles de bienséance à observer au moment de manger, de boire et de s'habiller, l'invocation de la consultation et du besoin, etc.
- 2 (1) Efforce-toi de consulter ton Seigneur pour toute affaire, car le musulman nécessite au plus haut degré de demander à son Seigneur de faire des choix pour lui.
- 3 (1) Ne néglige aucune affaire pouvant paraître insignifiante ou futile et consulte Allah pour toute affaire qui survient à toi et dont tu ne sais pas quel sera son dénouement ni quels seront ses résultats. Il se peut que tu fasses un mauvais choix concernant une affaire peu importante qui provoque en toi de l'anxiété et de l'inquiétude. En effet, le Prophète ﷺ enseignait la consultation à ses Compagnons pour chacune de leurs affaires.
- 4 (1) Les Compagnons avaient l'habitude de consulter Allah pour toutes les affaires de leur vie par imitation du Prophète ﷺ. Par exemple, Abou Ayyoub voulut demander une femme en mariage et le Prophète ﷺ lui dit: *“Ne parle à personne de ta demande en mariage, puis fais tes ablutions avec excellence, accomplis le nombre de prières qu'Allah veut que tu accomplisses, puis proclame la louange et la gloire d'Allah. Dis ensuite: Ô Allah, Tu peux et je ne peux pas, Tu sais et je ne sais pas, Tu es le Connaisseur des choses qui relèvent de l'Inconnaissable. Si Tu vois en Unetelle, en la nommant, un bien pour moi dans ma religion, ma vie de ce bas monde et mon au-delà, alors décide que je l'épouse et si Tu vois qu'une autre femme est meilleure qu'elle pour ma religion, ma vie de ce bas monde et mon au-delà, alors décide que je ne l'épouse pas – ou bien décrète que je ne l'épouse pas”*⁽¹⁾. Lorsque le Prophète ﷺ voulut épouser Zaynab bint Jahch – qu'Allah a agréée -, elle dit: *“Je ne ferai rien avant d'avoir consulté mon Seigneur”*⁽²⁾.
- 5 (2) Lorsque le musulman décide de consulter son Seigneur, il doit se rapprocher de Lui en accomplissant deux unités de prière surrogatoires qui le préparent à réciter l'invocation et qui rendent celle-ci plus susceptible d'être exaucée.
- 6 (2) Nous apprenons du hadith que le musulman doit faire précéder son invocation par des actions qui le rapprochent d'Allah et qui augmentent les chances que son invocation soit exaucée, comme la prière, l'aumône, le jeûne ou bien ordonner ce qui est convenable et défendre ce qui est blâmable.
- 7 (2) Une des règles de bienséance de la consultation consiste à ce que l'être humain choisisse soigneusement quand accomplir la prière et réciter l'invocation. Il choisit ainsi les moments où l'invocation est la plus susceptible d'être exaucée, comme le dernier tiers de la nuit ou l'après-midi du vendredi, et s'éloigner des moments où la prière [surrogatoire] est défendue, sauf si l'affaire pour laquelle on consulte Allah ne peut être retardée et que l'on craint de la manquer. Dans ce cas, on accomplit la prière même dans les moments où la prière [surrogatoire] est défendue.

1 Ahmad (23994) et At-Tabarani dans Al-Mou'jam Al-Kabir (3901).

2 Moslim (1428).

- 8 (3) Ne te précipite pas dans l'invocation, mais commence par proclamer la gloire de ton Seigneur et à faire Son éloge. Le Messenger d'Allah ﷺ entendit un homme invoquer Allah pendant la prière sans L'avoir évoqué, ni avoir invoqué Ses éloges sur le Prophète ﷺ. Le Messenger d'Allah ﷺ dit à son sujet: *“Cet homme s'est précipité”*. Il l'appela ensuite et lui dit ainsi qu'à tous ceux qui font comme lui: *“Lorsque l'un de vous va prier, qu'il commence par proclamer la louange d'Allah et par faire Son éloge, puis qu'il invoque les éloges d'Allah sur le Prophète, puis qu'il invoque en demandant ce qu'il veut”*⁽¹⁾.
- 9 (3) Recours à Allah en Le consultant et en L'évoquant, car Il est le seul à être Omnipotent et Omniscient et à connaître ce qui est secret et ce qui est plus caché qu'un secret. De plus, personne n'a regretté avoir consulté son Seigneur.
- 10 (4) Veille à ce que l'affaire pour laquelle tu consultes soit bénéfique pour ta religion et ta vie de ce bas monde, car la condition première est que l'affaire en question soit religieusement conforme.
- 11 (4) Demande à ton Seigneur que le bien te soit facilité, car il se peut que le bien te soit prédestiné, mais que tu doives l'obtenir avec peine et grands efforts.
- 12 (4) Invoque ton Seigneur qu'Il bénisse ce que tu as demandé, car lorsque la bénédiction est retirée le bien finira par être retiré.
- 13 (5) Lorsque tu consultes ton Seigneur, suis ce qu'Il a agréé pour toi et ce dont Il t'a facilité les causes, et ne suis pas ta passion, car ta consultation ne servirait à rien.
- 14 (5) Le destin d'Allah se réalise irrémédiablement. De deux choses l'une: soit tu es rétribué pour sa réalisation, qu'Il a bénie pour toi et qu'Il t'a facilitée, soit il t'est imposé. 'Abd Allah Ibn 'Omar – Allah a agréé les deux hommes – a dit: *“Il arrive qu'un homme consulte Allah et Allah choisit pour lui, puis que cet homme soit insatisfait du choix de son Seigneur. Ce n'est que plus tard qu'il s'aperçoit qu'Allah a fait le meilleur choix pour lui”*⁽²⁾.
- 15 (5) N'oublie pas de dire dans ton invocation sur ton affaire: *“s'il s'avère qu'elle est mauvaise pour moi: éloigne-la de moi et éloigne-moi d'elle”*. En effet, il se peut qu'Allah éloigne de toi une affaire mais que ton cœur y reste attaché et que tu sois de ce fait attristé parce qu'elle ne s'est pas réalisée.
- 16 (6) Le plus important dans la consultation est de demander à ton Seigneur de te destiner le bien où qu'il soit, car il se peut que tu ne sois pas au fait d'une affaire bénéfique pour ta religion et ta vie dans ce bas monde et qu'Allah te destine sans que tu ne L'aies consulté ni sollicité.
- 17 (6) Demande à ton Seigneur de te rendre satisfait du lot qu'Il te donne, car la satisfaction fait le bonheur et la tranquillité du cœur. Combien de gens sont entourés des bienfaits d'Allah alors qu'ils en sont insatisfaits et se plaignent!
- 18 (7) N'aie pas honte de mentionner à ton Seigneur l'affaire pour laquelle tu Le consultes, qu'elle soit insignifiante ou importante, car Il aime que Son serviteur Le consulte et recourt à Lui pour les choses infimes et immenses.

1 Ahmad (23937), Abou Dawoud (1481) et At-Tirmidhi (3476).

2 Voir Chifa Al-'Alil d'Ibn Al-Qayyim (p.94).